

Pour ce qui est du matériel technique à la charge financière des États-Unis, les deux gouvernements reconnaissent que le Canada doit participer à la production de ce matériel.

Conformément au principe du partage de la fabrication, les gouvernements des États-Unis et du Canada comptent qu'une partie raisonnable et équitable de la fabrication sera réalisée par l'industrie canadienne. A cette fin, on a constitué un certain nombre de groupements de fonctionnaires, représentant les deux pays, qui amorceront l'activité que suppose la fabrication commune et s'occuperont des problèmes qui se poseront. Je pourrais ajouter qu'au début de la semaine prochaine, le ministre de la Production de défense donnera à ce sujet tous les détails disponibles à la Chambre.

Maintenant, monsieur l'Orateur, bien que les deux gouvernements aient besoin de temps pour régler tous les détails, la réalisation du projet est déjà pas mal avancée et plusieurs contrats ont été signés.

Le principe du partage de la fabrication comprend également la mise au point et la fabrication d'une grande variété d'équipement destiné à la défense du continent nord-américain dans son ensemble. Des fonctionnaires des deux gouvernements sont à mettre au point des méthodes qui permettront à l'industrie canadienne de participer plus que par le passé à la fabrication du matériel technique nécessaire à la réalisation des programmes d'intérêt commun.

A cause des impératifs inéluctables de la géographie, la défense de l'Amérique du Nord est devenue une entreprise conjointe du Canada et des États-Unis. Dans cette association, chacun des pays contribue sa part de talent et de ressources, et la mise en commun de ces ressources en vue de la défense efficace de nos intérêts communs est à la base du partage de la production. Croyant que le Parlement et la population du Canada tiennent à ce que notre pays fasse toute sa part, tant au point de vue de la quantité que de la qualité, pour décourager l'agression et pour y résister, le gouvernement entend bien équiper et bien entraîner les forces canadiennes qui représentent la part du Canada dans un système de défense collective bien équilibrée.

En raison de cette détermination, nous étudions de près les principes qui, à notre avis, doivent s'appliquer à l'acquisition et au contrôle des armes nucléaires. Quand il a décidé l'automne dernier de se procurer des projectiles Bomarc pour la défense aérienne et des projectiles Lacrosse pour l'armée canadienne, le gouvernement s'est fondé sur les conseils des meilleurs spécialistes, sur la nécessité de renforcer la défense aérienne du Canada contre la menace qui pèse sur notre

continent, et sur sa détermination de continuer à contribuer efficacement au dispositif de protection de l'OTAN.

Ces armes défensives ne prennent toute leur puissance que quand elles sont munies d'ogives nucléaires. Le gouvernement est donc en train d'étudier, de concert avec le gouvernement américain, les questions relatives à l'acquisition d'ogives nucléaires pour le Bomarc et pour d'autres armes défensives qui seront utilisées par les forces canadiennes au Canada, et à l'emmagasinage des ogives au Canada. Les problèmes que pose l'affectation d'armes nucléaires à courte portée à la brigade canadienne en Europe, en vue des tâches défensives de l'OTAN, sont également à l'étude.

Nous avons confiance d'être en mesure de conclure un accord formel avec les États-Unis sur des moyens appropriés pour atteindre l'objectif. Évidemment, il faudra quelque temps encore avant que ces armes soient mises à la disposition des forces armées canadiennes. Le gouvernement, dès qu'il sera en mesure de le faire, informera la Chambre, dans les limites que le permettra la sécurité, des conditions générales de l'entente qui interviendra entre les deux gouvernements à ce propos.

J'aimerais également faire part, à la Chambre de certaines considérations fondamentales dans l'attitude du gouvernement à l'égard de la question de l'acquisition et de la réglementation des armes nucléaires. La première considération importante est que le gouvernement estime qu'il importe de limiter l'extension des armes nucléaires dont peuvent disposer indépendamment des gouvernements étrangers. Mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, déclarait au comité des Affaires extérieures, le 29 juillet dernier, qu'il fallait très peu d'imagination pour concevoir les dangers de la situation, si les connaissances techniques relatives à la production des armes nucléaires étaient disséminées dans plusieurs pays du monde. La perspective de dissémination de ces techniques continue d'être une préoccupation fondamentale du gouvernement. En vue de permettre d'atteindre cet objectif, le gouvernement canadien a pour ligne de conduite de ne pas entreprendre la production d'armes nucléaires au Canada, bien que nous croyions que nos savants et techniciens soient tout à fait capables de les produire.

Deuxièmement, nous nous proposons de tout mettre en œuvre pour en arriver à un accord acceptable avec l'Union soviétique sur le désarmement, même si nous devons admettre avec regret la nécessité, dans les circonstances actuelles, des armes nucléaires